



Les analyses du Centre Jean Gol

MICRO-TAXE, LA GRANDE ILLUSION



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Une analyse réalisée par le
CENTRE JEAN GOL

Daniel Bacquelaine, Administrateur délégué du CJG
Axel Miller, Directeur du CJG
Corentin de Salle, Directeur scientifique du CJG

Novembre 2020

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjb@cjb.be
www.cjb.be

*MICRO-TAXE,
LA GRANDE ILLUSION*

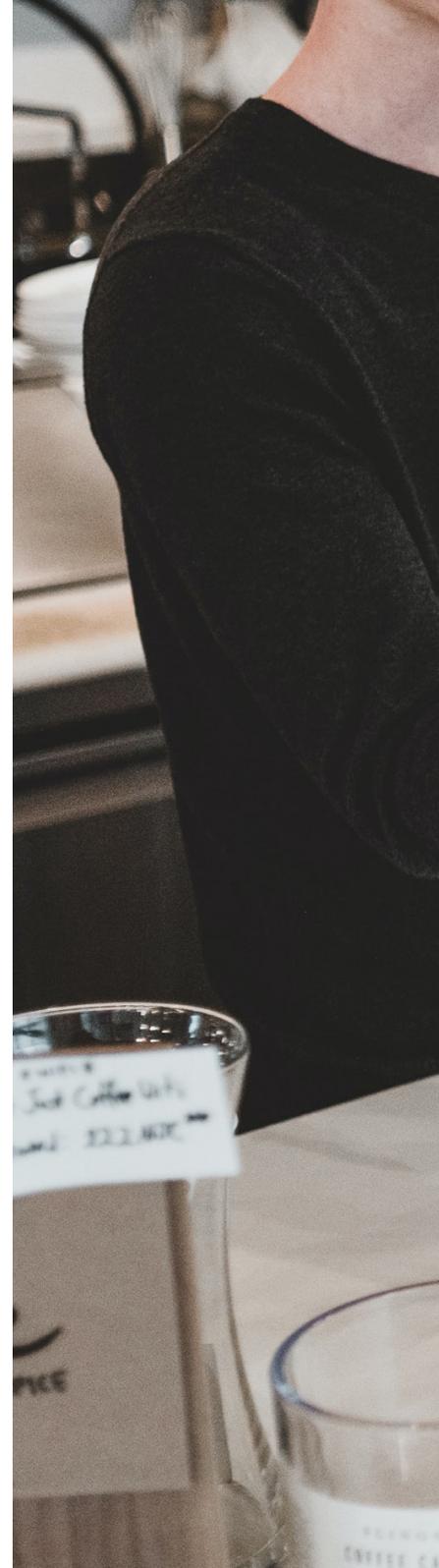
HISTORIQUE

L'idée de micro-taxa (ou micro-impôt en Suisse) est une idée qui remonte à 2012. Elle a été conçue par Felix Bolliger¹, un propriétaire suisse d'une société de gestion du patrimoine. L'idée est initialement assez simple : il s'agit de lever un impôt, minime, sur toutes les opérations de crédit et de débit (d'où l'appellation à l'origine de cette taxa comme « micro-impôt automatique sur débits et crédits »).

Cette idée n'est pas neuve. L'auteur reconnaît lui-même qu'elle fait écho à des initiatives antérieures dont celle de Edgar Feige et Simon Thorpe également adeptes d'une « Universal Exchange Tax ». « Edgar Feige, professeur à l'université de Wisconsin, a publié en 2000 dans la revue Economic Policy son travail « Taxation for the 21st Century : The Automated Payment Transaction (APT) Tax ». En 2005, sous la présidence de George W. Bush, Edgar Feige a présenté l'APT taxa à une commission gouvernementale en vue d'une réforme fiscale »².

Un autre auteur, Simon Thorpe a, quant à lui, publié en 2010 un article « *A Flat Rate Financial Transaction Tax to replace all taxes ?* » défendant le même système.

¹ F. Bolliger, « *La logique d'une micro-taxa automatique sur l'ensemble des paiements (micro-taxa automatique sur débits et crédits MTADC)* », Felix bolliger aktiengesellschaft für vermögensverwaltung, www.docplayer.fr/80802183-Fiscalite-et-finances-systemes-a-revoir.html.
² Ibidem.





SYSTÈME

Le système de micro-taxe est en soit assez simple. Il s'agit de taxer à un taux unique toutes les opérations financières de crédit et de débit. Un exemple simpliste permet d'illustrer le système : je vais acheter un pain chez mon boulanger et je paie par carte. Si le prix du pain est de 1 € et que la micro-taxe est de 1%, par mon acte d'achat par carte bancaire, je réalise une opération de débit et paie donc 1 cent de taxe tandis que le boulanger, en encaissant l'argent, réalise une opération de crédit et paie donc également 1 cent de taxe.

La micro-taxe est collectée par les organismes de paiement qui se voient charger, par l'Etat, de collecter la micro-taxe sur chaque transaction.

La question du taux de la micro-taxe est une question centrale. En Suisse, un taux de 0,5% maximum est proposé. En Belgique, les partisans de la micro-taxe ne proposent pas un taux unique. Ils proposent de partir du besoin de financement de l'Etat belge : s'il faut juste assurer des recettes fiscales à l'Etat égales à celles que l'Etat perçoit aujourd'hui, un taux de 0,37% est suffisant, si l'Etat souhaite en plus rembourser sa dette en 5 ans, un taux de 0,56% s'impose tandis que si l'on souhaite ajouter un revenu universel à tous les citoyens belges (égal au seuil de pauvreté) un taux de 0,81% est recommandé³.

Quant à la question de savoir si la micro-taxe a vocation à remplacer toutes les taxes ou certaines taxes, la question n'est pas tranchée. En Suisse, une initiative populaire a été lancée pour soumettre à la votation l'instauration d'une micro-taxe qui remplacerait 3 impôts (TVA, l'impôt fédéral direct ainsi que les droits de timbre). En Belgique, les partisans de la micro-taxe semblent plaider pour un remplacement de tous les impôts par la micro-taxe. Au cours d'une rencontre, les partisans de la micro-taxe ont toutefois admis qu'il était possible de n'utiliser cette micro-taxe qu'en remplacement de certains impôts et donc de la combiner avec certains impôts existants.

3 Slides de présentation du think-thank Harmonia Mundi.



AVANTAGES DE LA MICRO-TAXE

Avant d'analyser les avantages de la micro-taxe, il est intéressant de parcourir les constats sur lesquels le système se fonde⁴ :

- le système économique moderne se distingue par sa financiarisation. Par des effets de levier, les acteurs économiques ont démultiplié les transactions financières et ont gonflé le nombre des paiements ;
- cette financiarisation de l'économie a créé une véritable économie parallèle. Cette économie de la finance n'a cessé de grandir depuis 2012 pour aujourd'hui atteindre des dimensions « stupéfiantes ». Felix Bolliger estime ainsi « que le trafic des paiements représente en Suisse un volume au-delà des CHF 100'000 milliards », soit environ 160 à 200 fois le PIB du pays.

En Belgique, les chiffres sont estimés à 1.221 fois le PIB, soit des transactions pour un volume de 598.884.002.625.204 € pour un PIB de 490.360.000.000 €. Les auteurs de la micro-taxe reconnaissent toutefois que le chiffre de transactions financières est partiellement gonflé par la présence d'Euroclear en Belgique et propose donc de réduire la prise en compte du volume de transactions financières à 100 fois le PIB (i.e. pour rester dans une mesure plus ou moins égale à ce qui est observé en Suisse) ; et,

- les systèmes fiscaux ne sont pas adaptés à ce nouveau monde de la finance. « *Les systèmes fiscaux actuels de l'OCDE prennent pour base des substrats spécifiques - les revenus de la population active, les catégories de marchandises, etc. De ce fait ils sont confus, et leurs différentes catégories développent une dynamique propre. Très souvent ils sont contre-productifs, si ce n'est absurdes. Le travail et l'entrepreneuriat sont pénalisés, les couches les plus pauvres de la population - au lieu d'être allégées en termes de charges - se voient grevées d'impôts sur la consommation quotidienne. Les systèmes fiscaux actuels engendrent des guerres de positionnement idéologique, liées à des stratégies de défense (optimisation fiscale). Dernier point, et non des moindres : pour les citoyens comme pour l'état, la fiscalité telle que nous la connaissons aujourd'hui implique un considérable travail administratif* » ;

Les défenseurs de la micro-taxe remarquent en outre que les systèmes fiscaux sont particulièrement inadaptés pour les acteurs de l'économie numérique, qui échapperaient, selon eux, à tout impôt national.

⁴ *Ibidem.*

Les partisans de la micro-taxa voient de nombreux bienfaits à son instauration. La liste des arguments jouant en sa faveur est longue :

- forte augmentation du pouvoir d'achat de la population. En effet, du jour au lendemain, les contribuables se retrouveraient avec l'équivalent de leur salaire brut en poche. Il n'y a donc plus de précompte professionnel, plus de retenue à la source, plus d'impôt des personnes physiques ... que la micro-taxa à un taux inférieur à 1% (cf. *supra*). Cela signifie que sur un salaire moyen brut de 3.558 €, le citoyen perçoit 3.522 € contre 2.490 € actuellement (en admettant un taux moyen d'imposition à l'impôt des personnes physiques de 30%).

Cette augmentation du pouvoir d'achat crée un coup de boost énorme pour l'économie belge. La hausse du pouvoir d'achat est réinvestie dans l'économie et permet de développer des secteurs entiers (par exemple, le commerce) et de financer une relance économique sans précédent.

En outre, cette augmentation du pouvoir d'achat permettra de favoriser les circuits courts puisque la production belge ne souffrira plus d'un handicap de compétitivité par rapport aux pays étrangers (qu'ils soient voisins comme la France et l'Allemagne ou hors Union européenne) ;

- tout le monde paie le même taux de micro-taxa. La micro-taxa est levée sur les transactions financières sans intervention des individus. Elle frappe donc tout le monde et tout le temps ;
- suppression de la déclaration d'impôt, que ce soit pour le particulier ou l'entreprise. La micro-taxa est payée à la source par les organismes financiers et ne nécessite plus d'intervention des contribuables ;

- disparition probable de l'évasion fiscale. Les partisans de la micro-taxa postulent même que la Belgique, si elle instaure cette taxe, deviendrait un paradis fiscal puisque, par exemple, les sociétés ne seraient plus soumises à un impôt des sociétés en Belgique. Selon les critères actuels (par exemple, l'article 203 du code des impôts sur les revenus), un paradis fiscal est un Etat dont le taux nominal d'impôt des sociétés n'est pas d'au moins 15%.

Cette nouvelle position de la Belgique conduira à attirer les sociétés étrangères en Belgique et permettra donc un effet boost sur l'économie du pays ;

- l'impôt sous sa forme actuelle ayant disparu, il n'y a plus de niches fiscales possibles et donc plus d'optimisation fiscale possible. Les partisans de la micro-taxa sont en effet d'avis qu'avec un très faible taux d'impôt comme celui de la micro-taxa, toute motivation des contribuables pour frauder aura disparu. La micro-taxa permettrait ainsi de réconcilier les contribuables avec le système fiscal : les citoyens accepteraient volontairement de payer l'impôt ;
- disparition de la fraude fiscale. A supposer même que certains contribuables voudraient échapper à l'impôt, cela ne serait plus possible. En effet, puisque la micro-taxa est prélevée à la source par les organismes financiers, les contribuables n'ont plus aucun rôle actif à jouer et ne peuvent plus, par leur comportement, échapper à l'impôt ;
- le même raisonnement peut être tenu en ce qui concerne la fraude sociale. L'argent en noir ne permet plus d'éviter l'impôt puisque le paiement en cash n'échappe pas à la micro-taxa : ce cash provient soit d'un guichet de banque soit d'un distributeur de billets. Dans les deux cas, il y a une opération de débit sur un compte bancaire et donc application de la micro-taxa. L'impôt est donc prélevé quoiqu'il arrive ; et,

- gros coup de frein à toute l'activité de trading haute fréquence (HFT) qui génère de l'instabilité sur les marchés et de gros risques systémiques. La micro-taxe décourage la spéculation sur les marchés financiers.

A côté des arguments « fiscaux » ou « financiers », les partisans de la micro-taxe voient également cet impôt comme un moyen de résoudre certains problèmes importants de nos sociétés modernes :

- la robotisation des sociétés actuelles.

Les partisans de la micro-taxe observent que les systèmes fiscaux actuels sont basés sur d'anciennes formes de production vu qu'ils taxent principalement les salaires générés par les travailleurs au moyen de leur travail. La robotisation du travail rend ce système dépassé puisque le nombre de travailleurs suit une courbe descendante, ce qui entraîne une paupérisation à laquelle l'Etat doit faire face au moyen de nouvelles dépenses.

La micro-taxe, en distinguant la taxation des salaires, permet précisément de trouver ces nouvelles ressources propres à accompagner cette robotisation, sans que cela n'entrave les capacités d'action de l'Etat providence ;

- la paupérisation des classes moyennes et des vieux. Les partisans de la micro-taxe observent une paupérisation rampante de la classe moyenne (en ce compris les retraités). Selon eux, la micro-taxe permettrait de lutter contre cette paupérisation en réduisant la charge fiscale sur les individus ;

- crises migratoires, pandémies ou encore montée en puissance des extrêmes : à croire la brève analyse des partisans de la micro taxe, en générant de nouvelles recettes fiscales, l'on pourrait lutter efficacement contre ces problèmes complexes. Cette thèse manque de précision puisque ces problèmes ne sont pas directement « budgétaires ».

CRITIQUES DE LA MICRO-TAXE

Tout d'abord, il faut souligner la pauvreté des études sur la micro-taxation. A part quelques cartes blanches et des publications tout aussi succinctes⁵, aucune étude de grande ampleur n'a encore, à notre connaissance, étudié le concept de micro-taxation et ses bienfaits (à ce stade supposés) sur notre société.

Quoiqu'il en soit, ce concept, tel qu'il existe actuellement, suscite à notre avis de nombreuses critiques :

- de manière assez manifeste, la micro-taxation participe du grand fantasme selon lequel de l'argent imaginaire volerait dans une tuyauterie au-dessus des citoyens. Les partisans de la micro-taxation semblent considérer qu'il y a de l'argent « flottant » dont il est possible de se saisir sans que personne ne voit son patrimoine diminuer.

Or, l'argent appartient toujours à quelqu'un (que ce soit à une personne physique ou morale, et dans ce dernier cas aussi *in fine* à des personnes physiques). Il en résulte logiquement que si la micro-taxation rapporte 320 milliards €, il y a bien quelqu'un qui la paie.

Le fait que le taux soit très faible, répété sur chaque paiement ou virement bancaire, a certes un impact sur la visibilité de la taxation au regard des contribuables mais n'a aucun impact sur ses effets : les citoyens paieront un montant supérieur d'impôt avec la micro-taxation que sans (puisque l'objectif est d'augmenter les recettes budgétaires pour, par exemple, rembourser la dette ou financer une allocation universelle) ;

- un contre-argument de cette critique serait de dire que la taxation serait mieux répartie puisque, par exemple, les GAFAS seraient également soumis à la micro-taxation.

Il faut toutefois rappeler qu'aucune étude n'a étudié la répartition de la micro-taxation entre les différents contribuables. Une meilleure répartition de l'impôt grâce à la micro-taxation reste donc, à ce stade, une hypothèse non-vérifiée.

C'est d'ailleurs là un problème majeur : lorsque la micro-taxation frappe, par exemple, un paiement de 20 millions € qu'utilise un fonds de pension pour réaliser un investissement, qui supporte ce prélèvement ? Les futurs pensionnés qui ont investi dans le fonds de pension ? Le vendeur des parts au fonds de pension (qui peut-lui-même être, par exemple, un fonds d'une banque qui rémunère des investissements réalisés par des particuliers) ?

Personne n'est en mesure de dire qui supporte la micro-taxation et pourquoi elle cette personne doit la supporter. A l'inverse, le système fiscal actuel s'efforce (sans toutefois y parvenir) de justifier les prélèvements (par exemple, une personne avec plus de capacité contributive est soumise à des taux d'imposition plus hauts) ;

⁵ Voy. par exemple, « **La micro-taxation pour remplacer tous les autres impôts** », *L'écho*, 25 août 2020 ou « *Comment la micro-taxation pourrait tout changer* », *LLB*, 4 novembre 2019.



- à ce propos, il faut remarquer que les grosses sociétés et grosses fortunes seront les premiers à pouvoir s'exonérer de la micro-taxe.

De manière générale, les grosses fortunes sont plus susceptibles d'avoir des comptes à l'étranger que la classe moyenne inférieure ou les bas revenus. Ils pourront donc plus facilement s'organiser pour dévier leurs paiements vers des comptes étrangers.

En fin de course, il y a donc un risque sérieux que ceux qui paieront la micro-taxe seront les contribuables aux revenus plus faibles qui n'ont pas les compétences techniques nécessaires pour aller ouvrir des comptes à l'étranger et dévier leur paiement.

La taxe pourrait ainsi devenir un mécanisme d'injustice fiscale plutôt qu'un palliatif à la mauvaise répartition des impôts actuellement. Rien ne garantit que la micro-taxe soit plus juste que le système fiscal actuel.

En outre, contrairement à ce qui est avancé par les partisans de la micro-taxe, cette possibilité de délocaliser les paiements ressuscite le risque de fraude fiscale que les partisans de la micro-taxe affirmaient pourtant éradiquer. La fraude fiscale devient extrêmement simple : il suffit d'ouvrir un compte à l'étranger pour échapper à l'impôt.

La micro-taxe favorise également un retour du cash pour les grosses transactions ou les paiements en magasin. L'argument selon lequel le cash ne permet pas d'échapper à la micro-taxe est vrai (puisque *in fine* le cash part de la banque et y revient un jour ou l'autre) mais est simpliste. En effet, si un billet de 50 € circule dans de nombreuses transactions en cash entre son départ de la banque et son dépôt sur un compte, ce dernier dépôt ne permet pas de rattraper le manque à gagner pour l'Etat, de par le non-enregistrement des multiples transactions dans lesquelles le billet de 50 € a été utilisé.

La lutte contre la fraude fiscale est, elle, rendue plus difficile puisqu'en l'état actuel du droit européen, la Belgique ne peut interdire aux résidents belges d'ouvrir des comptes à l'étranger.

Il serait, bien sûr, théoriquement possible d'obliger les résidents belges à déclarer la micro-taxe sur leurs paiements faits à l'étranger et instaurer des obligations déclaratives dans le chef des banques. Toutefois, ces obligations démontrent que le risque de fraude fiscale existe bel et bien avec la micro-taxe, que celle-ci ne constitue un mécanisme qui, par sa nature même, frapperait inéluctablement toute transaction et que cette taxe n'est donc pas le remède miracle annoncé ;

- dans le même esprit, les partisans de la micro-taxe affirment que cette taxe permettrait de supprimer tous les coûts de la perception (et donc l'administration fiscale). Or, il faudra bien encore des gens pour contrôler que les banques perçoivent correctement la taxe. Les coûts de perception persisteront donc dans une certaine mesure (même s'ils pourraient être moindres) ;
- dans son principe même, la taxe fait fi de la progressivité et du principe de justice fiscale. Elle dépend simplement du nombre de virements bancaires qu'une personne fait.

Un couple qui est marié sous le régime légal n'aura qu'un compte en banque et paiera donc moins la taxe qu'un couple marié en séparation des biens où chaque partenaire a son propre compte en banque qui alimente un compte commun. La taxe pénalise donc des catégories de gens au hasard sans aucune logique derrière le système.

A ce propos, il faut souligner que la taxe frappe non pas les revenus mais les transferts. Il en résulte que si une banque prête 300.000 € à un acheteur pour acheter une maison, cet argent est versé sur le compte du notaire et puis sur le compte du vendeur (qui lui-même pourrait, par exemple, partager la somme avec ses enfants), et serait soumis 4 fois à la taxe sur la journée, alors qu'aucune richesse n'a été créée ;

- de manière assez radicale, en instaurant une telle taxe, la Belgique se prive de tout incitant fiscal (investissement écologique, soutien aux PME locales, baisse de TVA ciblée, etc.). La fiscalité devient une machine automatique qui dépend uniquement de virements bancaires, sans que les citoyens ne puissent être encouragés en cas de comportements vertueux ; et,
- au niveau des chiffres, le flou est total. Aucune analyse économique n'a été faite en Belgique pour calculer le rendement de la micro-taxation. La simple application d'un pourcentage sur une évaluation des transferts financiers totaux est beaucoup trop approximative.

Pour arriver à des résultats concluants sur le plan économique, il faudrait en effet (i) isoler le nombre de paiements qui pourraient être faits à partir d'autres pays, (ii) la proportion de paiements au sein du système financier qui concerne des paiements entre entités publiques (qui rapporteraient, dès lors, 0 recette si la micro-taxation était implémentée) ou encore (iii) le nombre de paiements qui se rapportent à un seul acteur (par exemple Euroclear en Belgique) qui pourrait facilement s'établir dans un autre pays – pour échapper à la micro-taxation – si celle-ci était implémentée.

Or, si l'esprit humain peut concevoir qu'une taxe de, par exemple, 0,37% soit indolore, il sait aussi que si la taxe devait grimper à 1-2%, elle deviendrait intenable.

Imaginons en effet qu'une personne reçoit 50 € de ses parents pour son anniversaire, qu'elle verse cet argent sur le compte commun qu'elle a avec son partenaire, et qu'elle l'utilise pour rembourser un restaurant qu'elle a fait la veille avec des amis. La personne qui reçoit l'argent l'utilise enfin pour acheter un ticket de train.

En une journée, les 50€ ont été soumis 4 fois à la taxe. En une journée, le capital a déjà fondu de EUR 8,6 si le taux devait être de 2% - en multipliant les exemples « boule de neige » on s'aperçoit vite que les personnes voient leur argent « fondre » avant même qu'il n'ait pu le dépenser.

La micro-taxation fait fondre le revenu de 50 à 42,4 € – alors même qu'aucune création de valeur n'a été réalisée. Les citoyens accepteraient-ils de perdre autant d'argent lorsqu'ils font un virement ?



\$103.92

Insert, Tap, or Swipe

TAP



CONCLUSION

Il résulte de l'analyse que la micro-taxation est une fautive bonne idée. Son succès « théorique » se comprend aisément : elle donne l'illusion aux gens qu'il est possible de payer ses impôts ... sans les payer, en multipliant des petits prélèvements sur de gros montants.

Pour les raisons exposées ci-avant, la micro-taxation s'avère toutefois être un piège.

Nous pensons qu'il est préférable de réconcilier les citoyens avec l'impôt ... plutôt que d'essayer de le rendre invisible.

*Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles*

*02.500.50.40
info@cjg.be*

www.cjg.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES